

Formation Equipier Seconde Intervention

Objectifs

- A la fin de cette formation, le stagiaire doit être capable de prévenir les risques d'incendie et de mettre en œuvre les moyens à sa disposition pour combattre un sinistre en attendant l'arrivée des secours, en appliquant les consignes générales de sécurité définies par l'entreprise

Public concerné

Personnels désignés par l'employeur dans le cadre de la consigne de sécurité incendie de l'établissement, pour intervenir avec les moyens de première intervention

Prérequis

Avoir suivi la formation : « Equipier de première intervention ».

Tarif

INTRA : sur devis

Dispositif de suivi - Validation des acquis – Support stagiaires

Fin de formation

- Ouverture de la session : Recueil des attendus des stagiaires – Tour de table
- Feuille d'émargement par demi-journée
- Evaluation continue tout au long de la formation Test Validation des acquis en fin de formation
- Fermeture de la session : Retour sur les attendus recueillis
- Questions/réponses
- Questionnaire de satisfaction stagiaire et client
- Attestation de formation individuelle

Moyens pédagogiques techniques, encadrement et animation

- Formation en présentiel en salle pour a théorie
- Exercices pratiques et mise en situation d'évaluation représentent 20 à 30% du temps de formation
- Ordinateur portable et vidéoprojecteur, paper board
- Support d'animation pédagogique standardisés, en vidéo projection
- Manipulation d'extincteurs en sécurité, matériel apporté par le formateur
- Formateur : animateur/consultant en prévention des risques professionnels

Durée

➤ 7 heures

Programme

Enseignements théoriques et pratiques

- Fondamentaux de la théorie du feu
- Signalisations : incendie et risques
- Présentation et maintenance des installations techniques de sécurité
- Besoin en eau
- Moyens d'extinction, appareils de lutte contre l'incendie
- Procédés d'extinction
- Organisation des secours dans l'établissement
- Plans particuliers (le cas échéant : POI, PPI etc.)
- Principes d'évacuation dans l'établissement
- Enseignements pratiques : application des consignes de sécurité de l'établissement au travers d'un scénario d'intervention ; mise en œuvre des moyens d'extinction.

Bilan

Réglementation

incendie :

Articles R4227-28, R4227-38 et 39, R4141-17 du Code du Travail.

Formation à la sécurité :

Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du Code du Travail.

Recommandation : Règle APSAD R6

Effectif préconisé par session :

Avec unité mobile :

8 stagiaires (possibilité jusqu'à 10 stagiaires maximum sous réserve de la mise à disposition d'une salle de formation pour la partie théorique par le client).

Avec bac à feu :

12 stagiaires maximum